

LA VOIX DE L'ANR

le magazine de tous les retraités, reconnue d'intérêt général

N° 512
AVRIL 2025

DÉFENSE
RENCONTRE
INFORMATION
ENTRAIDE
PROTECTION

www.anrsiege.fr

À la une :

- La revalorisation des pensions, un cadeau ?
- Inondations : les conditions pour être indemnisé
- Seniors en vacances



ABONNEMENTS

Avril 2025 • 97^e année
 Prix de l'abonnement annuel : 18 €
 (4 numéros)
 Magazine trimestriel de l'ANR
 (Association nationale de retraités)

RÉDACTION

Directeur de la publication :
 François Xavier LEHMANN

Responsable d'édition :
 Francis COURRIC

Comité de rédaction :
 Daniel BERTRAND
 Denise DEBOUT
 Yves HAMEAU
 Marie-Ange LOMBARD
 Jocelyne PERSONNE
 Jean-Pierre VACHE
 Marie-Claude VATTEMENT
 Félix VÉZIER

Dessins : Yves HAMEAU (ANR 08)

ADMINISTRATION

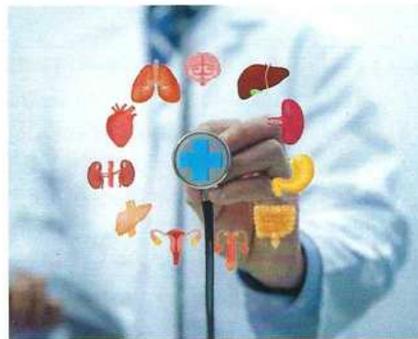
Dépôt légal 2^e trimestre 2025
 Commission paritaire
 n° 0929 G 81872
 ISSN 1636-6530
Tirage : 35 000 exemplaires

ANR Siège national
 13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris
 Tél. : 01 43 79 37 18
Site internet : <http://www.ansiege.fr>
Courriel : ansiege@orange.fr
Amicale-Vie : 01 43 79 21 28

FABRICATION

Éditeur : ANR Siège national
 13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris
Conception - impression :
 ARMICOM
Courriel : f.cabioch@armicom.fr

**En cas de changement
 de situation, merci de contacter
 le siège de l'ANR au :**
01 43 79 37 18



- 06** Défense
- 08** Actualités
- 16** Culture
- 27** Jeux
- 30** Prévention & social
- 36** Amicale-Vie
- 40** Santé
- 42** Entreprises
- 45** Vivre-infos
- 46** Solutions jeux

Encart deuils

Dans l'espace adhérents du site ansiege.fr vous êtes informés de l'actualité de vos droits.
 Pour y accéder, c'est très simple : dans le bandeau bleu de la page d'accueil, cliquer sur **"VOUS ETES"**,
 puis **"ADHERENT (ESPACE adhérents)"** indiquer un identifiant : *adherent* (sans accent)
Pour le mot de passe, merci de vous adresser à votre groupe ANR.

LA DÉFENSE DES RETRAITÉS

est l'affaire de chacun de nous

“
Face
aux tentatives
de prendre
les retraités
pour des boucs
émissaires,
chacun, à
son niveau, doit
se mobiliser.”

Comme toujours, notre avenir économique et social se fait avec du travail, de l'épargne débouchant sur des investissements et, donc, une meilleure production et plus de revenu, et non en programmant, comme certains le rêvent, l'appauvrissement des Anciens par des mesures discriminatoires contre eux.

Toute personne qui a aujourd'hui plus de 75 ans a commencé sa vie avec des tickets d'alimentation, a connu le "lait Mendès-France", à l'école, pour assurer sa croissance physique, a subi les chocs pétroliers et l'explosion du chômage, a travaillé 40 heures par semaine, avec des prélèvements obligatoires passant de 30 % du PIB, en 1960, à 44 %, aujourd'hui, 65 ans plus tard.

Cet effort fiscal lui a été demandé en faveur des générations suivantes. C'est ainsi que grâce à la croissance générée par les *ex-baby-boomers* devenus actifs, on a pu créer le RSA qui est l'équivalent en pouvoir d'achat de ce que gagnait le smicard de 1970. À l'époque, on travaillait 40 heures hebdomadaires et on ne bénéficiait que de quatre semaines de congés payés par an. Les *ex-baby-boomers* ont consenti un effort considérable en faveur de l'éducation, puisque la dépense par élève a doublé en euros constants, depuis la promesse faite, dans les années 1980, de porter 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cette promesse devait conduire sur le plan économique à une productivité accrue des nouveaux travailleurs, et sur le plan culturel à une élévation des connaissances, promesse dont, le moins que l'on puisse dire, est qu'elle n'est pas au rendez-vous.

Il y a aujourd'hui 30 millions d'actifs en France pour 17 millions de retraités, ce qui donne un ratio de 1,8 actifs pour un retraité, sachant que ce ratio va continuer à se détériorer. La retraite moyenne a tendance aujourd'hui à augmenter par l'effet de noria. C'est le remplacement des retraités les plus âgés (et les moins bien

formés, au début de leur vie professionnelle) par de nouveaux retraités (mieux formés) disposant de retraites plus favorables. En outre, l'espérance de vie est plus grande pour les classes moyennes et supérieures, que pour les ouvriers et les employés (meilleure alimentation, meilleur logement, meilleure prévention, meilleurs soins médicaux). Aussi, aux alentours de 80 ans, les retraités appartiennent en moyenne à des professions qui ont bénéficié de revenus plus élevés, ce qui donne l'illusion d'une population retraitée mieux traitée sur le plan financier, que les actifs.

Le débat politique, souvent animé par des personnes ignorant l'histoire sociale et économique de notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale, plus intéressées à paraître dans les réseaux sociaux, grâce à leurs vociférations, à leurs gesticulations et à leurs *a priori*, que par le souci d'une réflexion sur le fond des problèmes que rencontre notre pays, cherche des boucs émissaires. Visiblement, les retraités sont dans le viseur de ces "y a qu'à" à la recherche de solutions faciles, même si celles-ci se révèlent très vite illusoire.

L'ANR a pour mission de défendre les intérêts moraux et financiers des retraités et de les aider à vivre le mieux possible leur retraite. Nous ne pouvons pas rester indifférents aux sottises que des "penseurs" diffusent sur notre compte, dans la presse et les médias. Avec d'autres associations de retraités, nous répondons immédiatement, avec courage et détermination, à ces attaques. Nous écrivons aux politiques et nous cherchons à les rencontrer pour rétablir la vérité. C'est un travail incessant, mais indispensable, si l'on veut respecter la mission de l'ANR et ne pas nous laisser culpabiliser, puis paupériser. La Défense n'est pas que nationale, mais se situe aussi au niveau local : il faut saluer le travail de beaucoup de groupes, où on a compris tout l'enjeu de ce qui se trame actuellement, et qui s'activent localement auprès des élus pour la défense commune des retraités.

FRANÇOIS XAVIER LEHMANN
Président national de l'ANR



UN FORT FREINAGE de l'inflation en 2024

Mais, le pouvoir d'achat des retraités a sérieusement décroché depuis vingt ans.

L'inflation, en moyenne annuelle pour 2024, s'établit à + 2 %, après deux années marquées par une forte inflation (+ 4,9 %, en 2023, et + 5,2 %, en 2022). Les prix à la consommation, en moyenne annuelle, augmentent de 1,4 %, en janvier 2025, après 1,3 %, en décembre 2024.

Quel est le pouvoir d'achat des Français ? Selon une analyse de l'INSEE, ceux gagnant moins de 1 000 €/mois se restreignent à une très grande majorité (83 %), tandis que les personnes percevant plus de 4 000 €/mois consomment normalement à 60 % ; 40 % d'entre eux limitent toujours leurs achats.

Le niveau de vie des retraités français a connu une baisse significative au cours des deux dernières décennies, d'après la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). En cause : une revalorisation des pensions qui n'a pas suivi l'augmentation des prix.

D'après le recueil statistique annuel de la CNAV, publié le 9 août 2024, entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2023, les pensions de base ont été revalorisées de 29,8 %, alors que l'inflation, hors tabac, a atteint 39 %, creusant un écart de plus de neuf points de pourcentage entre l'indexation des retraites et la hausse des prix à la consommation. Pendant la période considérée, les

retraités ont progressivement perdu l'équivalent de plus d'un mois de pension de base sur l'année.

Le décrochage entre les retraites et l'inflation résulte des politiques d'économies budgétaires menées par les gouvernements successifs, pour juguler les déficits publics. En effet, c'est l'exécutif qui décide, tous les ans, du taux de revalorisation des pensions de base, tandis que les régimes de retraites complémentaires, qui sont autonomes, fixent leurs propres taux.

La période 2003-2023 a été marquée par des sous-indexations, par rapport à l'inflation, et même par des absences de revalorisation des pensions de vieillesse. Les retraites de base ont été revalorisées à un niveau moindre que les prix, en 2019. Idem en 2020, mais de manière différenciée, selon le montant de la pension globale. Elles ont été carrément gelées en 2014, en 2016 et en 2018.

Les salariés n'ont pu se consoler avec leurs retraites complémentaires. Pour résorber le déficit de l'Agirc-Arrco, pénalisé par le vieillissement de la population, les partenaires sociaux, gestionnaires du régime complémentaire, ont décidé de ne pas appliquer de revalorisation de 2014 à 2017, puis en 2020. Les fonctionnaires ne bénéficient pas de retraites complémentaires.

François Xavier Lehmann

À NOS LECTEURS

Dans un message reçu récemment par le secrétariat du Siège, une lectrice jugeait que la minceur des caractères employés par l'imprimeur rendait la lecture de notre magazine difficile, voire fatigante. Soucieux de satisfaire notre lectorat, nous avons donc demandé que *la graisse des caractères* (c'est le terme employé par les professionnels) soit augmentée. Lors, dans ce numéro, nos fidèles lecteurs pourront constater que, si notre magazine a bien conservé sa ligne (éditoriale), il a cependant légèrement... engraisé.